

**SEA SMAGY**

Syndicat d’Eau et d’Assainissement de St Martin d’Abbat &amp; Germigny des Prés

**Compte rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 5 Août 2022**

Date de convocation : 29/07/2022

Fiche de présence

A : absent

P : présent

R : représenté

E : excusé

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHARLES Jérémy	AE	BAZIRET Jean Pierre	P
DELAS Thierry	R	BENEY Dominique	P
HEMELSDAEL Philippe	R	LEVERT Jean Marc	P
THION Denis	P	MICHAULT Serge	AE
THUILLIER Philippe	P	MOLLARD Pierre	AE
TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 10H30

Secrétaire de séance : M. VOISE Yannick

**A. Compte rendu de la séance du 4 Avril 2022 :**

Le conseil approuve à l’unanimité le compte rendu du 4 Avril 2022.

**B. Ordre du jour :**

1. Appel d’offres pour Diagnostic et Schéma Directeur Assainissement.
2. Délibération pour demande de subvention à l’Agence de l’Eau Loire Bretagne.
3. Affaires diverses.

**1) Appel d’offres pour le Diagnostic et Schéma Directeur Assainissement :**

La Commission d’Appel d’Offre légalement convoquée et assistée par M. Chauveau de CAP Loiret, s’est réunie au siège du SEA SMAGY le 5 Août à 9h30 pour la séance d’ouverture des offres.

Il en ressort que 2 entreprises ont répondu dans le délai prescrit. Leurs offres ont été analysées par la commission, avec les résultats suivants :

<i>Entreprises</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
<b>SAFEGE</b>	79010,00 €	94812,00 €
<b>Sarl BIOS</b>	69596,88 €	83516,25 €

Le bureau d’étude Sarl BIOS ayant proposé la meilleure offre (technique et financière) est retenu.

**2) Demande de subvention à l’Agence de l’Eau Loire Bretagne :** (Délibération n°2022-06)

Le Président informe le Conseil que le 11ème programme de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne prendra fin en 2024 et qu’il subventionne les études de réalisation d’un Schéma Directeur à hauteur de 50%.

Compte tenu du coût de l’opération, le Président souhaite solliciter l’aide financière de l’Agence.

Le Conseil Syndical après délibération et à l’unanimité :

- approuve la demande de subvention auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne,
- autorise le Président à solliciter l’aide de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne,
- autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.

**3) Affaires diverses :****a) DETR 2021 (Amélioration des ouvrages de production d’eau potable) :**

Nous avons reçu de la préfecture, la subvention sollicitée au titre de la DETR 2021, d’un montant de 12378 €. Cette opération consistait en la mise en place de variateurs de vitesses pour les pompes du forage, la mise en place d’une sonde piézométrique dans le forage et le remplacement de l’automate de gestion des cycles de lavage de la station de déferrisation.

Tous ces équipements sont reliés à la télégestion pour la production d’eau potable.

**b) Variateurs des pompes du forage et CEE :**

L'installation de ces variateurs entrant dans la catégorie des travaux d'amélioration de la performance énergétique, elle nous a permis de recevoir une prime **CEE** (Certificats d'Économie d'Énergie) d'un montant de 4523 €.

Le suivi des consommations électriques des pompes du forage, met en évidence une réduction de la consommation électrique d'au moins 20%. Ce qui nous amène à envisager l'installation de variateurs de vitesses pour les pompes de reprise qui assurent le remplissage du château d'eau depuis la bêche au sol.

La puissance de ces pompes (2x30 kW) étant comparable à celles du forage (2x38 kW), une opération similaire devrait voir le jour en 2023 avec l'aide conjointe d'une subvention à demander au titre de la **DETR 2023** et d'une prime **CEE** que CAP Loiret peut nous aider à solliciter.

**c) DETR 2022 (Sécurisation des ouvrages de production d'eau potable) :**

La demande de subvention d'un montant de 9252 €, sollicitée au titre de la **DETR 2022** ne nous a pas été accordée au motif que les dépenses envisagées relevaient des dépenses d'exploitation et non d'investissement.

L'opération consistait à remplacer une conduite corrodée, changer le sable du filtre de la station de déferrisation, et sécuriser le fonctionnement des pompes d'exhaure par la mise en place d'un surpresseur et sécuriser le fonctionnement du compresseur des vannes de lavage du filtre.

Cette opération de sécurisation des pompes et compresseur sera relancée avec celle décrite pour les pompes de reprise et fera l'objet de la prochaine demande de subvention à solliciter au titre de la **DETR 2023**.

**d) Formation CATEC :**

Nos deux agents ont suivi une formation pour les interventions en espace confinés, tels que : les regards du réseau d'eaux usées, les postes de relevage, les fosses ou bassin d'orage de la station d'épuration et tous espaces fermés non ventilés.

**e) Convention Logem Loiret :**

Une convention a été signée avec Logem Loiret pour la mise en place des contrats de fourniture d'eau potable et traitement des eaux usées des 12 logements situés au 1 Impasse Dentelle d'Anjou à Saint Martin d'Abbat.

**4) Questions diverses :**

Pas de question.

La séance est levée à 11H15

Fin du compte rendu

Le Président :

Le Secrétaire :

Les membres Titulaires :